

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mardi 4 mars 2025 à 19 h 15 au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, à laquelle séance sont présents :

Monsieur le maire Réjean Rajotte

Madame la directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe Lucie Chevrier

Sont également présents :

| | | |
|---------------------------|-----------------|---------|
| Madame la conseillère | Hélène Dufault | poste 1 |
| Messieurs les conseillers | Martin Doucet | poste 2 |
| | Robert Chevrier | poste 3 |
| | Pierre Paré | poste 4 |
| | Michel Daigle | poste 5 |
| | Daniel Plante | poste 6 |

1 Ouverture de l'assemblée

Le maire, monsieur Réjean Rajotte, déclare l'assemblée ouverte et invite la directrice générale adjointe à présenter le projet de Règlement soumis à la consultation publique mentionné dans l'avis public donné sur le sujet le 5 février 2025.

2 Consultation sur le projet de Règlement numéro 635-2025 relatif à la création d'une réserve financière pour les dépenses des services d'évaluation, d'équilibrage et de maintien d'inventaire du rôle;

2.1 La directrice générale adjointe présente le projet de Règlement numéro 635-2025 *relatif à la création d'une réserve financière pour les dépenses des services d'évaluation, d'équilibrage et de maintien d'inventaire du rôle.*

2.2 Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions.

Aucune question n'est adressée au Conseil à l'égard du Règlement.

3 Clôture de l'assemblée

Après avoir procédé à la présentation du projet de Règlement, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 19 h 22.

La directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe,


Lucie Chevrier

Le maire,


Réjean Rajotte